

COMMUNE DE HENNEZEL
22 rue des Abbés Mathis et Marion
88260 HENNEZEL

ARRETE N°33/2017

Le Maire de HENNEZEL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212.1 et L 2212.2 et L 2213.1 à L 2213.5.

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-8, R 411.26 et R 417.10.

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1, signalisation des routes,

Vu la demande de ENEDIS à EPINAL dans le cadre de la réalisation de travaux sur le support 20 kv –réseau électrique HTA- en bordure de la voie communale n° 4 allant de Hennezel (depuis la RD 164) à Clairey en passant par La Grange-Bresson ,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours du chantier.

ARRETE :

Du 27 novembre 2017 au 29 novembre 2017

Article 1^{er} : La circulation de tous les véhicules ainsi que des piétons sera interdite sur la voie communale N° 4 de Clairey à la Grange-Bresson.

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront mis en place et entretenus par ENEDIS.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de la section réglementée.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Darney et à Mr le Chef des Services Incendie et Secours de Darney.

A Hennezel, le 22 novembre 2017

Le Maire,
Jean-Luc BISCHOFF

Acte rendu exécutoire après
Notification et publication
Le 22 novembre 2017

